

1914

MALO Vital Auguste

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

|  |   |
|--|---|
| Nom  | Malo  |
| Prénoms  | Vital Auguste                                   |
| Grade  | Soldat  |
| Corps  | 1 <sup>re</sup> SECTION du C.O.A.               |
| N <sup>o</sup> Matricule   | 2529 au Corps. — Cl. 1901<br>368 au Recrutement |
| Mort pour la France le   | 5 Septembre 1914                                |
| Hôpital Militaire de Maubeuge  |   |
| Genre de mort  | Blessures de guerre                             |
| Né le  | 7 Janvier 1881                                  |
| à  | Le Cateau                                       |
| Département  | Nord  |
| Arr <sup>é</sup> municipal (p <sup>re</sup> Paris et Lyon); à défaut rue et N <sup>o</sup> .   | 101-708-1922. [30334]                           |
| Jugement rendu le 9.6.<br>par le Tribunal de<br>extrait de registre<br>acte ou jugement transcrit le 20.12.1914<br>au Musée de Le Cateau |   |
| N <sup>o</sup> du registre d'état civil 100007   |   |

Cette partie n'est pas remplie par le corps

**Né le** 07 janvier 1881 à 11 heures à Le Cateau.  
 Né Leclercq, Vital avait une sœur, Leclercq Henriette, née le 29 mai 1885, Reconnus et légitimés Malo par le mariage de leurs parents le 21 avril 1906.

**Profession** Boulanger. La boulangerie était située rue Sieber, à l'angle du Boulevard Paturle.

Sur la fiche militaire est précisé: Boulanger, sait cuire.

**Fils de** Malo Auguste Vital, 19 ans (O1862) noté dégrasseur en 1906.

**Et de** Leclercq Adeline Sophie, ouvrière de fabrique, 20 ans (O1861 + le 28 novembre 1899).

**Domiciliés à** Le Cateau, rue Genty.

**Marié**, âgé de 25 ans, le 21 avril 1906 à 17 heures à Le Cateau.

**Avec** Denoyelle Marie Blanche Joseph, fileuse, 27 ans

**Née le** 5 septembre 1878 à Le Cateau, décédée le 1<sup>er</sup> décembre 1916 à Le Cateau.

**Domiciliés** rue de liberté à Le Cateau. La maison a été détruite et remplacée par un garage.

**Fille de** Denoyelle Alfred Jean Baptiste Joseph, maçon, 51 ans (O 1855)

**Et de** Gaillot Antoinette, ménagère, 56 ans (O 1850)

**Domiciliés à** Le Cateau.

**4 enfants:**

Marcel Auguste, né le 27 octobre 1904 à Le Cateau et décédé à Cambrai en 1983

Maurice, né le 21 septembre 1906 marié en 1929 et

décédé en 1987 à Le Cateau

Suzanne, née le 24 janvier 1910 à Le Cateau, mariée en 1930 et décédée en 2005 à Croix.

Augusta née le 16 octobre 1914 et décédée en 1996 à Le Cateau., Son père ne l'a pas connue et la maman est décédée en 1916

Orphelins, les enfants ont été recueillis, au début, par les voisins puis par Mme veuve Victorine Lallier qui habitait 18 rue Genty à Le Cateau. Son mari, Henri Lallier ayant été fusillé le 27 novembre 1914.

En décembre 1918, un officier anglais voulait adopter Maurice et l'emmener en Angleterre, tout le monde était d'accord mais au moment de partir, devant les pleurs de ses frères et sœurs, Maurice change d'avis et reste avec eux.

Les 4 enfants ont été déclarés "Pupilles de la Nation" le 21 août 1919

**Bureau de recrutement** d'Avesnes (Nord)

**Matricule** 368 **Classe** 1901

**Grade et corps:** Soldat auxiliaire au service d'alimentation de la 1<sup>re</sup> Section de Commis et Ouvriers Militaires d'Administration. (C.O.A.) affecté au service d'alimentation, place de Maubeuge.

**Mort pour la France** Suite à blessures reçues par éclat d'obus le 05 septembre 1914 à 17 heures, à l'âge de 33 ans, décédé à l'hôpital militaire, rue Vauban à Maubeuge (Nord)

**Transcription** N° 375 à Maubeuge

**Sépulture** Après son décès, Vital est inhumé à Maubeuge au cimetière du centre. Tombe N° 133. En novembre 1920, il est transféré au carré Français du dit cimetière, tombe N° 290. En 1922, à la demande de Mme Veuve Lallier, les restes sont rapatriés au carré militaire du cimetière de Le Cateau.

**Monument aux Morts** de Le Cateau

**Détail du service** Pas de détail sur son incorporation, mais la décision du Conseil de révision est de l'affecter au Services Auxiliaires "Haie centrale des 2 Cornées"; Rappelé le 02 août 1914; Décédé le 05 septembre 1914 à Maubeuge; Secours de 150 francs payé à Mr Malo Charles tuteur des enfants

**Citation**, J.O du 15 juin 1926 "Brave et dévoué soldat. Blessé mortellement le 5 septembre 1914, à Maubeuge, en faisant vaillamment son devoir. Croix de Guerre avec étoile de bronze".

**Décorations**, Croix de guerre avec étoile de bronze et Médaille militaire

**Morphologie:** Cheveux châtain ; yeux gris; front: rond; nez: moyen; bouche moyenne; menton rond; visage ovale; taille 1m62. Degré d'instruction générale 2.



## N° 375 Acte de transcription de Décès de MALO Auguste

Le cinq septembre mil neuf cent quatorze, cinq heures du soir, Vital Auguste Malo, né au Cateau (Nord) le sept janvier mil huit cent quatre vingt un, y domicilié, soldat auxiliaire à la 1<sup>re</sup> section de commis et ouvriers militaires de l'administration, fils de August Vital Malo et de feue Adeline Sophie Leclercq, sans autres renseignements, est décédé rue Vauban, des suites de blessures reçues par éclats d'obus. Dressé le dix septembre mil neuf cent quatorze, neuf heures du soir, sur la déclaration de Emilian Demeure, trente cinq ans, employé, demeurant à Maubeuge et de Marius Lorain, cinquante ans, employé, demeurant à Maubeuge, qui lecture faite, ont signé avec Nous, Emile Ferdinand Neullies, Adjoint au Maire de Maubeuge, Officier de l'Etat civil par délégation. Suit la signature des témoins et de l'Adjoint.

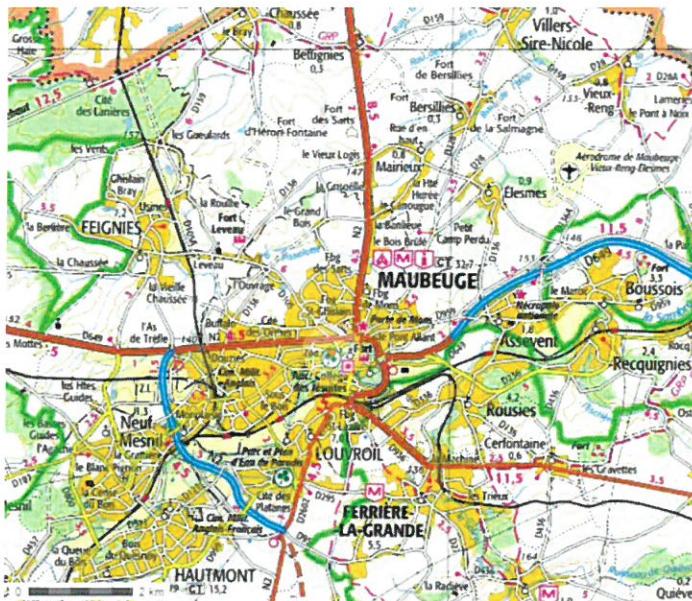
### Morts au même endroit

**Bazuel:** Verin Abel; **Catillon:** Clément Clément; **La Groise:** Danglot Edmond; **Landrecies:** Jean-Baptiste Auguste; **Le Cateau:** Brunois Charles, Dubois Henri, Lefevre Georges, Louche Camille, **Malo Vital:** Le Pommereuil: Carpentier Edouard, Isorez Emile **Mazinghien:** Lemaire Victor; **Rejet:** Dubois Joseph, Leroy François;

### Etaient au même régiment

**Le Cateau:** Malo Vital;

### Localisation du lieu du décès



**Maubeuge:** Département du Nord, Arrondissement d'Avesnes sur Helpe, Canton de Maubeuge.

### Historique et combats de la 1<sup>re</sup> Section C.O.A en 1914

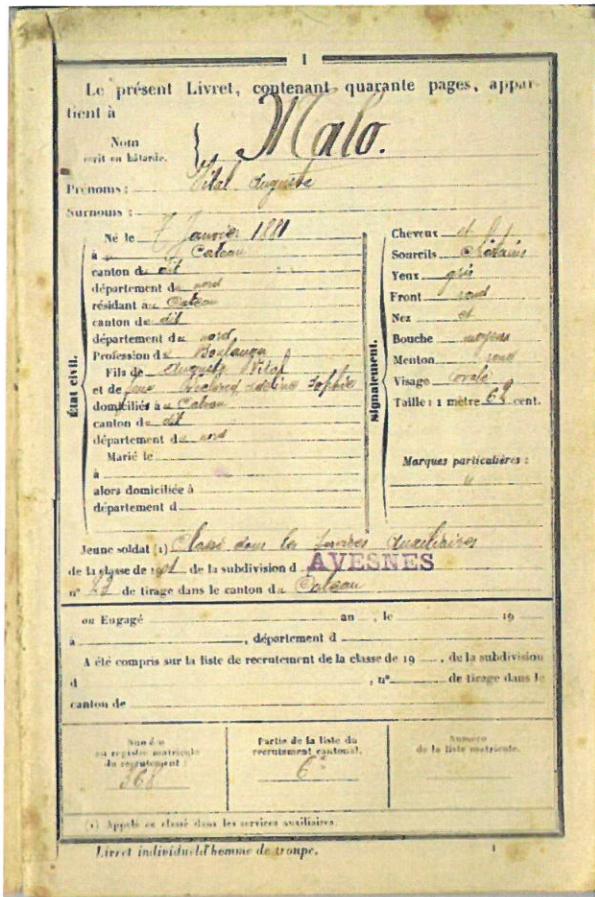
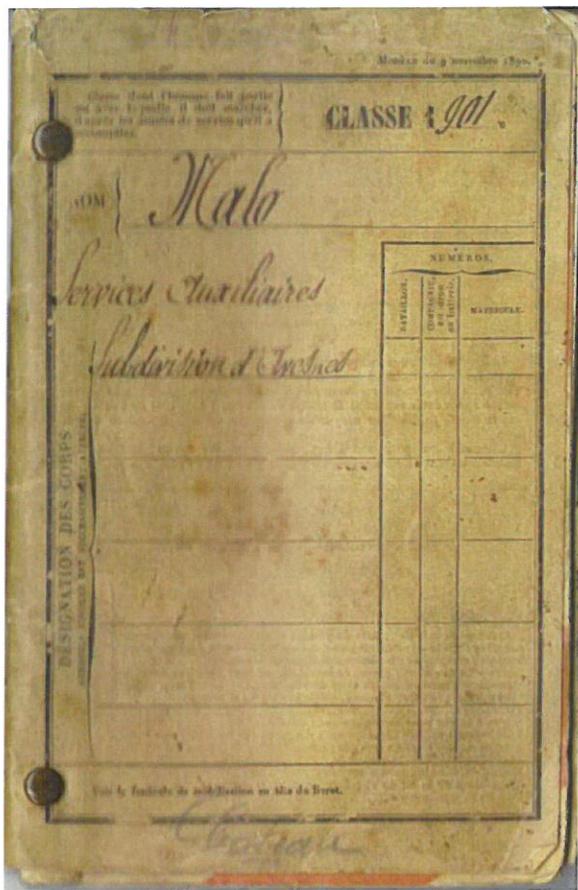
Les sections de Commis et Ouvriers d'Administration font parties des principaux organes d'exécution propre à l'organisation de l'intendance en collaboration avec les officiers d'administrations et les détachements du train des équipages. Tous ces services ont à charge la boulangerie d'armée, le convoi administratif, et le parc de bétail d'armée.

Le décret du 2 aout 1874 supprime et remplace les 14 sections existantes par 25 sections de commis et ouvriers militaires d'administration, formant un corps composé de commis aux écritures

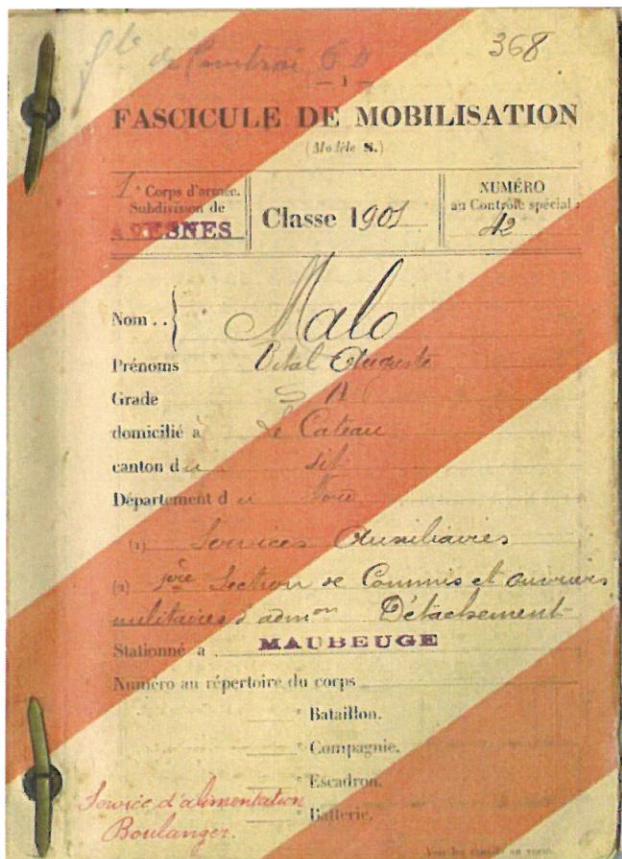
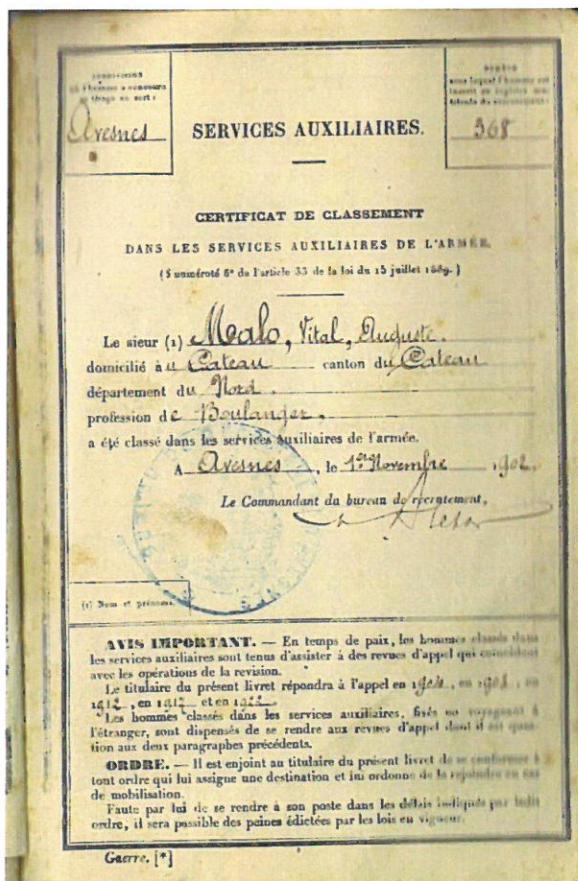
et ouvriers. Ils sont commandés par des officiers de l'administration de l'intendance, des adjudants appartenant à la section, ainsi que par des sous-officiers et caporaux. Chaque section de C.O.A est affectée à un corps d'armée dont elle portera le numéro. Des sections supplémentaires sont également mises sur pied, affectées au gouvernement militaire de Paris et aux principales places fortes.

Dès la déclaration de la guerre, le personnel se trouve aussitôt considérablement renforcé par la mobilisation immédiate des sous-intendants militaires et officiers d'administration du cadre auxiliaire; officiers de réserve occupant pour la plupart dans la vie civile des fonctions administratives soit des professions se rattachant à l'alimentation, à l'industrie du vêtement, de la chaussure, de l'équipement etc. Le personnel du cadre actif presque tout entier rejoint les armées. Pendant la guerre, méthodiquement régulièrement, presque sans accrocs les services de l'intendance vont assumer avec réussite la tâche la plus formidable qu'ai jamais eu au moins une administration militaire.

► Maubeuge fut assailli par environ 60 000 Allemands, du 29 août 1914 au 7 septembre 1914, date de la reddition. Parmi les 45000 combattants, dont 3000 blessés, et les 1300 soldats qui payèrent de leur vie la défense de la poche de Maubeuge, les soldats furent internés, jusqu'en décembre 1918, janvier 1919, dans les camps allemands de : Chemnitz, Seltau, Hamborn, Minden, Grüneberg, Seeste, Uertz, Eichstalt, Dulmen, Gelsenkirchen, Bernig, Zebst, et Altenessen.



Extraits du livret militaire de Vital Malo



### AVIS TRÈS IMPORTANT.

En cas d'absence de son domicile au moment de la mobilisation, le titulaire du présent ordre de route se présentera le (3) **Deuxième** jour de la mobilisation, avant neuf heures du matin, à la gare la plus voisine de sa résidence momentanée et se rendra directement à (5) **MAUBEUGE**

**Caserne Joyeuse**

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel.

Les jours de la mobilisation sont comptés de minuit à minuit; le premier jour est indiqué par l'ordre de mobilisation.

Les hommes fixés ou voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

L'homme devra emporter de chez lui des vivres pour un jour.

(1) Armée active, armée territoriale ou services auxiliaires.  
 (2) Désigner le corps d'après les indications de l'Instruction du 25 décembre 1895.  
 (3) Inscrire le jour de la mobilisation toutes lettres.  
 (4) Inscrire le nom de la gare de département.  
 (5) Indiquer exactement le lieu que l'homme doit rejoindre : caserne, quartier, fort, bureau de recrutement, commission de réquisition, station à l'arrêtpas, etc. (siège ou lieu de réunion, s'il y a lieu).  
 (6) Indiquer la nature du service.  
 (7) Ses foyers, ou bien son corps à (nomme ou renvoi à ce sujet).  
 Si l'homme utilise les voies ferrées pour ce second mouvement, il devra recevoir un ordre de mouvement rapide avec heure de chemin de fer, collectif ou individuel.

### ORDRE DE ROUTE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation de sa classe, portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent ordre se mettra en route sans attendre aucune notification individuelle et en se conformant aux prescriptions suivantes :

Ce militaire voyagera gratuitement par chemin de fer :

Il se présentera porteur du présent titre, à la gare de **Cateau**, le (3) **Deuxième** jour de la mobilisation avant **neuf heures du matin** et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué par le chef de gare.

Il descendra du train à la gare d'(4) **MAUBEUGE** et se rendra immédiatement à (5) **Caserne Joyeuse**.

(6) *Service d'alimentation Boulanger*

Sa mission terminée, le dénommé d'autre part sera dirigé sur (7) *ses foyers*.



### Les Décorations et les affaires personnelles de Vital Malo ont été remises à sa famille après la guerre



Croix de Guerre et Médaille militaire



Sa montre gousset



La tabatière contenant encore du tabac de 1914 dans le sachet

La tabatière et sa pipe, le couteau, le porte monnaies et les bretelles de chaussette



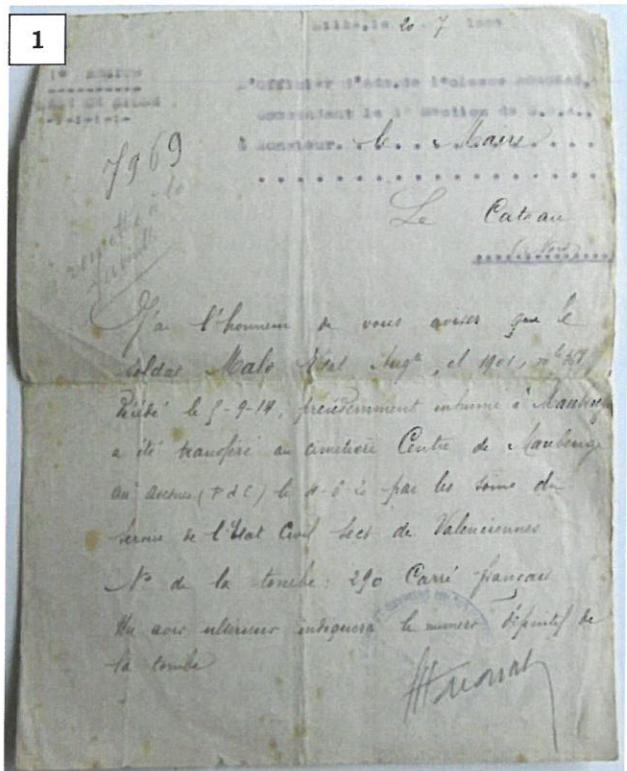
Le sac contenant les objets personnels de Vital

La plaque funéraire, récupérée par la famille lors du transfert des cendres sous la stèle

### La famille de Vital Malo



La famille de Vital Malo en 1913. De G à D : Marcel, Suzanne, Maurice, Vital et son épouse Marie Blanche



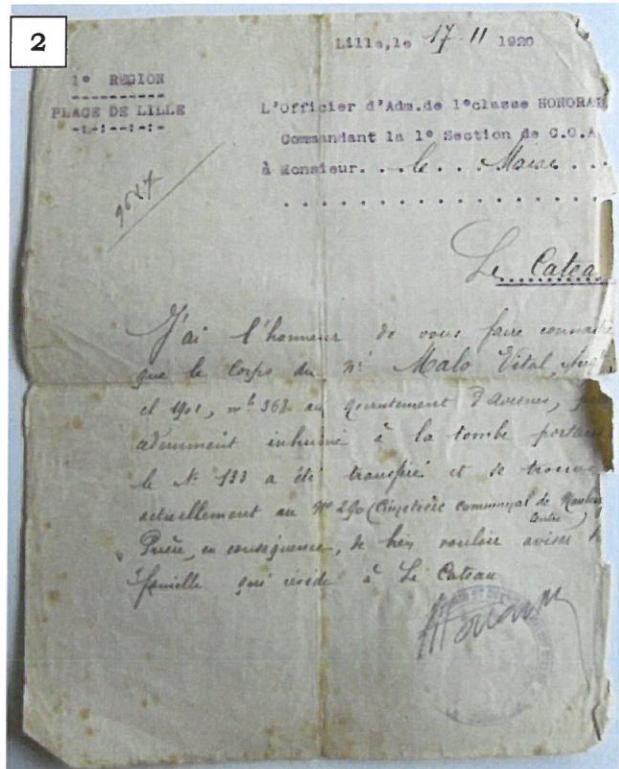
## Lettre au Maire du Cateau le 17 11 1920 ►

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que le corps du soldat Malo Vital Auguste, cl 1901, mle. 368 au recrutement d'Avesnes, précédemment inhumé à la tombe portant le N° 133 a été transféré et se trouve actuellement an N° 290 (cimetière communal de Maubeuge Centre). Prière, en conséquence, de bien vouloir aviser la famille qui réside à Le Cateau.

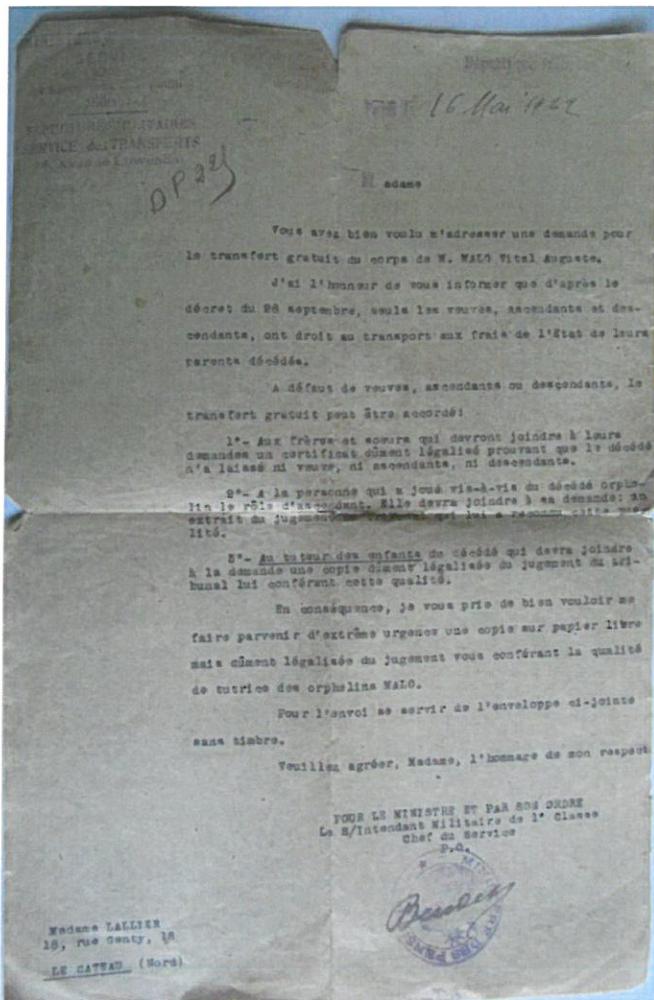
◀ Lettre au Maire du Cateau le 20 07 1920

J'ai l'honneur de vous aviser que le soldat Malo Vital Auguste, cl 1901, mle 368, décédé le 5-9-14, précédemment inhumé de Maubeuge ou Avesnes (PdC) le 4-6-20 par les soins du Service de l'Etat civil sect. De Valenciennes N° de la tombe : 290 Carré Français. Un avis ultérieur indiquera le numéro définitif de la tombe.

► En marge est noté : « A remettre à la famille »



La Caserne Joyeuse à Maubeuge. Une école, située rue du 145<sup>e</sup> Régiment d'infanterie porte le nom "d'Ecole maternelle publique Caserne Joyeuse"



◀ **Lettre à Mme Veuve Lallier, 18 rue Genty à Le Cateau le 16 mai 1922**  
(c'est-elle qui a recueilli les enfants)

Madame, Vous avez bien voulu m'adresser une demande pour le transfert gratuit du corps de M. Malo Vital Auguste.

J'ai l'honneur de vous informer que d'après le décret du 28 septembre, seules les veuves, ascendants et descendants, ont droit au transport aux frais de l'Etat de leurs parents décédés.

Le transfert gratuit peut être accordé :

1<sup>o</sup> Aux frères et sœurs qui devront joindre à leurs demandes un certificat dûment légalisé prouvant que le décédé n'a laissé ni veuve, ni descendants, ni descendants.

2<sup>o</sup> A la personne qui a joué vis-à-vis du décédé le rôle d'ascendant. Elle devra joindre à sa demande un extrait du jugement qui la reconnaît telle qu'il est.

3<sup>o</sup> Au tuteur des enfants du décédé qui devra joindre à la demande une copie dûment légalisée du jugement du tribunal lui conférant cette qualité.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir d'extrême urgence une copie sur papier libre mais dûment légalisée du jugement vous conférant la qualité de tutrice des orphelins Malo.

Pour l'envoi se servir de l'enveloppe ci-jointe sans timbre.

Veuillez agréer, Madame, l'hommage de mon respect.

POUR LE MINISTRE ET PAR SON ORDRE  
Le S/Intendant Militaire de 1<sup>re</sup> Classe  
Chef de Service



Madame LALLIER  
18, rue Genty, 18  
LE CATEAU (Nord)

sans timbre.

Veuillez agréer Madame, l'hommage de mon respect.

Pour le Ministre et par son ordre, Le sous-Intendant Militaire de 1<sup>re</sup> classe, Chef de Service. Signé illisible.

**Extrait du Journal Officiel ►**

N° 138 du 15 juin 1926 (page 6582)

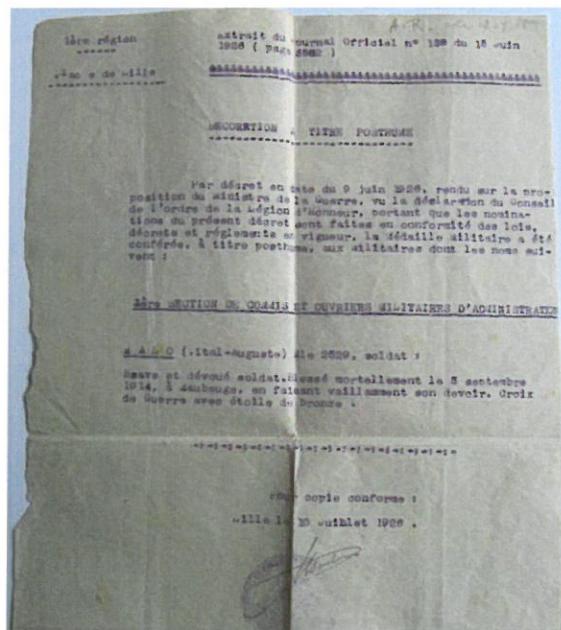
Décoration à titre posthume

Par décret en date du 9 juin 1926, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, vu la déclaration du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent :

Première Section de Commis et Ouvriers Militaires d'Administrations

MALO (Vital Auguste) Mle 2529, soldat

« Brave et dévoué soldat. Blessé mortellement le 5 novembre 1914, à Maubeuge, en faisant vaillamment son devoir. Croix de Guerre avec étoile de bronze. »



**Sources:** Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @ chtimiste.com; Mairie de Le Cateau; Mairie de Maubeuge; Documents familiaux de Maurice Malo; C.O.A. texte de "La Gazette des uniformes"; Cartographie IGN Géoportal.

